

Malakoff, le 23 octobre 2013

Décision n° 51/2013 portant nomination d'un directeur de centre

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18,

Décide :

Art. 1^{er} - M. Pascal Boucher est nommé directeur du centre EPIDE de Marseille.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

